

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLANDRAUT**

**Séance du 23 mars 2017**

Séance ordinaire

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation : 17.03.2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-trois mars à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire.

Présents: MM. Patrick BRETEAU, Sébastien MONCOURT, Jean BELIARD Mmes Nathalie ALIMI, Mireille EDOUARD MM. Olivier DOAT, Thierry DOAT, Jean-Pierre LAUDREN, Daniel ESPOSITO, Mmes Christine CAULIÉ, Sylvaine PHILIPPOT, Anne Sophie DUCHESNE, Emmanuelle PRETERRE, Sandra GUYOU.

Excusés :

Absents : MM. Mickaël BARBE.

Secrétaire de séance : Sébastien MONCOURT.

M. le Maire donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal du 26 janvier 2017 qui est adopté à l'unanimité.

M. le maire présente l'ordre du jour :

**1. FINANCES**

- 1.1 Compte Administratif 2016 Commune + compte de gestion et affectation de résultat.
- 1.2 Compte Administratif 2016 Assainissement + compte de gestion et affectation de résultat.
- 1.3 Compte Administratif 2016 eau + compte de gestion et affectation de résultat.
- 1.4 Demande financement SDEEG – Eclairage Public rue Martin JEAN.
- 1.5 Admission en non-valeur.

**2. ADMINISTRATION**

- 2.1 Désignation d'un représentant « Gestion des Eaux et des Milieux Aquatique Protection Inondation » (GEMAPI) auprès de la CdC Sud Gironde.
- 2.2 Changement responsable bibliothèque

**3. QUESTIONS DIVERSES**

**1-1 - Compte Administratif – Compte de gestion 2016 / Affectation de résultat  
Commune**

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)
Résultats reportés	51 973,63			368 914,59		
Opérations de l'exercice	366 536,28	521 008,44	718 404,60	849 011,62		
<b>TOTAUX</b>	<b>418 509,91</b>	<b>521 008,44</b>	<b>718 404,60</b>	<b>1 217 926,21</b>		
Résultats de clôture		102 498,53		499 521,61		602 020,14
Restes à réaliser	79 020,00	124 564,00				45 544,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>148 042,53</b>		<b>499 521,61</b>		<b>647 564,14</b>

Après en avoir délibéré, (13 pour) le conseil municipal sous la présidence de M. Olivier DOAT :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

**> Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	excédent:	130 607,02	€
	déficit:	0,00	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent:	368 914,59	€
	déficit:	0,00	€
Résultat de clôture à affecter: (A1)	excédent:	499 521,61	€
(A2)	déficit:	0,00	€

**> Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de l'exercice	excédent:	154 472,16	€
	déficit:	0,00	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent:	0,00	€
	déficit:	51 973,63	€
Résultat comptable cumulé	excédent:	102 498,53	€
	déficit:	0,00	€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées:		79 020,00	€
Recettes d'investissement restant à réaliser:		124 564,00	€
Solde des restes à réaliser:		45 544,00	€
(B) Besoin (-) réel de financement (D001):		0,00	€
Excédent (+) réel de financement (R001):		148 042,53	€

**> Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		0,00	€
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		0,00	€

SOUS TOTAL (R1068)

0,00 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement

(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1):

499 521,61 €

TOTAL (A1)

499 521,61 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002):

0,00 €

**>Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002:déficit reporté - €	R002:excédent reporté 499 521,61 €	D001:solde d'exécution N-1 0,00 €	R001:solde d'exécution N-1 102 498,53€ R1068:excédent capitalisé 0,00 €

**1-2 - Compte Administratif – Compte de gestion 2016 / Affectation de résultat  
ASSAINISSEMENT**

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)
Résultats reportés	15 673,81			269 854,78		
Opérations de l'exercice	27 695,26	39 581,81	26 956,23	79 854,56		
TOTAUX	43 369,07	39 581,81	26 956,23	349 709,34		
Résultats de clôture	3 787,26			322 753,11		318 965,85
Restes à réaliser	19 299,00					
TOTAUX CUMULES	23 086,26			322 753,11		345 839,37

Après en avoir délibéré, (13 pour) le conseil municipal sous la présidence de M. Patrick BRETEAU :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

**> Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	excédent:	52 898,33	€
	déficit:	0,00	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent:	269 854,78	€
	déficit:	0,00	€
Résultat de clôture à affecter: (A1)	excédent:	322 753,11	€
(A2)	déficit:	0,00	€

### >Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	excédent:	11 886,55	€
	déficit:	0,00	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent:	0,00	€
	déficit:	15 673,81	€
Résultat comptable cumulé	excédent:	0,00	€
	déficit:	3 787,26	€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées:		19 299,00	€
Recettes d'investissement restant à réaliser:		0,00	€
Solde des restes à réaliser:		19 299,00	€
(B) Besoin (-) réel de financement (D001):		23 086,26	€
Excédent (+) réel de financement (R001):		0,00	€

### >Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		23 086,26	€
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		0,00	€
<b>SOUS TOTAL (R1068)</b>		<b>23 086,26</b>	<b>€</b>
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1):		299 666,85	€
<b>TOTAL (A1)</b>		<b>322 753,11</b>	<b>€</b>
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002):		0,00	€

### >Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002:déficit reporté - €	R002:excédent reporté 299 666,85 €	D001:solde d'exécution N-1 3 787,26 €	R001:solde d'exécution N-1  R1068:excédent capitalisé 23 086,26 €

## 1-3 - Compte Administratif – Compte de gestion 2016 / Affectation de résultat

### EAU

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)
Résultats reportés		10 276,00		8 924,84		
Opérations de l'exercice	143 635,52	276 113,08	19 850,42	30 082,36		
<b>TOTAUX</b>	<b>143 635,52</b>	<b>286 389,08</b>	<b>19 850,42</b>	<b>39 007,20</b>		
Résultats de clôture		142 753,56		19 156,78		161 910,34
Restes à réaliser	10 512,00				8 700,00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>132 241,56</b>		<b>19 156,78</b>		<b>151 398,34</b>

Après en avoir délibéré, (13 pour) le conseil municipal sous la présidence de M. Olivier DOAT :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

**> Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	excédent:	10 231,94	€
	déficit:	0,00	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent:	8 294,84	€
	déficit:	0,00	€
Résultat de clôture à affecter: (A1)	excédent:	19 156,78	€
(A2)	déficit:	0,00	€

**> Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de l'exercice	excédent:	132 477,56	€
	déficit:	0,00	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent:	10 276,00	€
	déficit:	0,00	€
Résultat comptable cumulé	excédent:	142 753,56	€
	déficit:	0,00	€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées:		10 512,00	€
Recettes d'investissement restant à réaliser:		0,00	€
Solde des restes à réaliser:		10 512,00	€
(B) Besoin (-) réel de financement (D001):		0,00	€
Excédent (+)réel de financement (R001):		134 053,56	€

**> Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		0,00	€
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		0,00	€
	<b>SOUS TOTAL (R1068)</b>	<b>0,00</b>	<b>€</b>
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1):		19 156,78	€
	<b>TOTAL (A1)</b>	<b>19 156,78</b>	<b>€</b>
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002):		0,00	€

**> Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002:déficit reporté - €	R002:excédent reporté 19 156,78 €	D001:solde d'exécution N-1 0,00 €	R001:solde d'exécution N-1 142 753,56 € R1068:excédent capitalisé 0,00 €

**1.4 DEMANDE DE FINANCEMENT SDEEG – ECLAIRAGE PUBLIC RUE Martin JEAN**

Monsieur le Maire informe le conseil que le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) peut attribuer une aide financière de 20 % de la dépense ht pour le remplacement de l'éclairage public rue Martin JEAN.

Plan de financement :

### Dépenses

Remplacement luminaires	5 005,13 € HT
Frais de gestion	350,36 € HT
Tva	1 001,03 €
Total ttc	6 356,52 € TTC

### Recettes

Aide SDEEG	1 001,03 €
Autofinancement	5 355,49 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (13 pour, 1 contre) :

- Adopte le plan de financement ci-dessus
- Demander au SDEEG de lui attribuer une subvention de 1 001,03 € au titre de l'opération d'investissement ci-dessus.
- D'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour 5 355,49 €.

M. ESPOSITO rappelle que l'éclairage public n'a toujours pas été réglé et qu'il éclaire trop et estime que le devis est cher pour l'effacement d'un poteau.

Mme EDOUARD précise que le nouveau lampadaire sera en LED à la place du néon actuel et que l'éclairage public sera réglé le 6 avril en même temps que l'enlèvement du poteau rue Dubaquié.

## 1.5 ADMISSION EN NON-VALEUR

Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2008, 2015, 2016 et 2017 pour un montant de 1 772,51 euros.

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 06/03/2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**Article 1** : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n° 407 de l'exercice 2008, (objet : cantine montant : 41,40 €)
- n° 82 de l'exercice 2015, (objet : cantine montant : 130,50 €)
- n° 109 de l'exercice 2015, (objet : cantine montant : 81,20 €)
- n° 130 de l'exercice 2015, (objet : cantine montant : 104,40 €)
- n° 168 de l'exercice 2015, (objet : cantine montant : 162,40 €)
- n° 216 de l'exercice 2015, (objet : cantine montant : 136,30 €)
- n° 253 de l'exercice 2015, (objet : cantine montant : 81,20 €)
- n° 271 de l'exercice 2015, (objet : cantine montant : 127,60 €)
- n° 13 de l'exercice 2015, (objet : cantine montant : 75,71 €)
- n° 289 de l'exercice 2015, (objet : cantine montant : 75,40 €)
- n° 30 de l'exercice 2016, (objet : cantine montant : 98,60 €)
- n° 47 de l'exercice 2016, (objet : cantine montant : 58,00 €)
- n° 75 de l'exercice 2016, (objet : cantine montant : 98,60 €)
- n° 150 de l'exercice 2016, (objet : cantine montant : 139,20 €)
- n° 76 de l'exercice 2016, (objet : cantine montant : 55,10 €)
- n° 105 de l'exercice 2016, (objet : cantine montant : 118,90 €)
- n° 188 de l'exercice 2016, (objet : cantine montant : 89,90 €)
- n° 234 de l'exercice 2016, (objet : cantine montant : 40,70 €)

- n° 256 de l'exercice 2016, (objet : cantine montant : 38,00 €)
- n° 262 de l'exercice 2016, (objet : cantine montant : 16,50 €)
- n° 32 de l'exercice 2017, (objet : cantine montant : 2,90 €)

**Article 2 :** DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 1 772,51 euros.

**Article 3 :** DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

### **2.1 Désignation d'un représentant « Gestion des Eaux et des Milieux Aquatique Protection Inondation » (GEMAPI) auprès de la CdC Sud Gironde.**

M. le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la prise de compétence obligatoire "Gestion des Eaux et des Milieux Aquatique Protection Inondation" au 1er janvier 2018, la CdC souhaiterait créer dès à présent une commission GEMAPI.

Elle aura pour but de mettre en place la compétence et de s'assurer de sa bonne exécution.

Jean-François Tauzin en assurera la Présidence en s'appuyant sur Jean-Claude Duménil, auquel le suivi des questions afférentes aux cours d'eau a été confié en début de mandat.

La communauté des communes demande qu'un conseiller municipal représente la commune au sein de cette commission.

M. le Maire propose que M. Thierry DOAT représente la commune à la commission GEMAPI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, nomme M. Thierry DOAT représentant de la commune au sein de la commission GEMAPI.

### **2.2 Changement responsable bibliothèque**

Mme EDOUARD informe le conseil municipal que Mme Véronique HARRIBEY sera la responsable bibliothèque suite au départ de Mme Céline DEBRUYNE, de plus c'est la seule qui a fait les 10 jours de formation obligatoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, valide la nomination de Mme Véronique HARRIBEY au poste de responsable de la bibliothèque.

### **3. QUESTIONS DIVERSES**

M. BRETEAU :

- Point sur les travaux rue Dubaquié :

- ils devraient être terminés mardi soir
- il restera un poteau EDF à effacer.

- FDAEC : 21 300 € ont été attribués à la commune. 2 projets pourraient en bénéficier : l'agrandissement de la salle des fêtes et les cheminements piétonniers à l'école et à la maison médicale. Il restera un projet à définir.

- Le centre routier a répondu au courrier de M. le Maire concernant le pont du Ciron. Selon les finances du Département le parapet sera remplacé ou repeint.

- M. BRETEAU indique qu'un courrier a été adressé au président de l'association des commerçants. Le Président, Laurent BAUP, demandant un point sur divers sujets, dont l'aménagement de la place

Gambetta, a été reçu le 06 mars avec un membre du bureau de l'association (JP Piat) afin de présenter un projet d'aménagement et de pouvoir échanger.

M. BAUP avait en sa possession des copies de mails d'élus concernant une enquête de la Communauté des communes sur les atouts et les défauts des commerces de Villandraut. Il a ensuite transmis la copie d'un mail, le moins à l'avantage pour les commerçants, à tous ses collègues de l'association, en insinuant que ce document regroupait la pensée unique de la totalité de l'équipe municipale.

Ces documents étaient des échanges de mails entre élus afin que chacun d'entre eux puisse donner leur avis afin de les synthétiser et donner une réponse représentative à la Communauté des Communes. Ils n'avaient rien d'officiel.

Il est compliqué de s'entendre et discuter d'un projet avec de tels agissements. Le courrier adressé par M le Maire suggère entre autre qu'il démissionne de son statut ou change d'attitude, car si un accord n'est pas trouvé entre les 2 parties, le réaménagement de la place Gambetta ne se fera pas.

Mme PRETERRE indique qu'elle a donné une copie de sa réponse, et uniquement la sienne à M. BAUP afin de lui faire part de ses remarques sur cette enquête, que des commerçants l'avaient sollicité à ce sujet.

L'assemblée générale de l'association a lieu lundi prochain.

M. Olivier DOAT rappelle que la réunion publique de présentation de la CAB avait été houleuse mais pense qu'une nouvelle réunion publique ou débat soit organisée pour la dernière tranche de travaux. M. le Maire précise que si ça doit se faire ce sera après les propositions des commerçants.

-M. le Maire reçoit demain le président de l'Office de Tourisme concernant l'implantation de l'office au château durant la période estivale

- Des candidats pour le poste d'agent technique en remplacement de Jean François SABOY seront reçus samedi matin.

- Mme PRETERRE demande si les TAP resteront gratuits l'année prochaine. M. le Maire répond que cela dépendra de l'engagement de l'Etat après les élections.

La séance est levée à 22h30.